

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*La pension au Régent consiste en argent*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*à vingt francs, deux sacs de Seigle et deux d'avoine. La Commune donne*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

*deux chars de bois pour chauffer la chambre*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

*La pension se fait par la Commune qui retire des pères et mères ce que j'ai dit au plus haut No. 14.*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

*à Gopens le 11 Mars 1799.*

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*missob*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Orzens*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Cronay, Agence d'Orzens*

d. District

*Dyverdan*

e. Canton

*Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*0*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*on répond au No 12*

55

*N. 28*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Les écoles voisines éloignées à demi lieue & plus sont Oppens, Bioley, Donneloyes, Gossens, Cronay, Ursins, Pully, Rueyres,*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

*Les deux plus éloignées entre elles sont à une grande lieue & demi.*

I I.

## I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture l'écriture l'arithmétique le chant des Psaumes*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année à la réserve le congé des moissons*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *la Bible, le nouveau Testament le Catechisme Osterwald & celui de Berne la palette les Psaumes*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *très bien*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *huit heures, environ*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *ils sont distribués suivant leurs savoirs*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

*Le Pasteur faisait l'examen, & nommoit deux des aspirans, que le cy devant Seigneur d'Oppens, avoit le droit d'établir*

*D'Oppens*

*Jacques Abram Pitton*

( 3 )

d. Son âge. *52. ans*e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *une fille*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis environs 19 ans*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *A Donneloye, à Gossens, & sa vocation précédente étoit Cordonnier*h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il fait les prières publiques il conduit le Chant des Psaumes à l'église*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

*Cinquante*  
*& en été la moitié moins*

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. a. Possède-t-elle de pareils fonds? b. Quelle en est la valeur? c. Source des revenus. d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *non*14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque Père de famille donne à la Commune cinq batz annuellement par enfant, depuis l'âge de cinq ans*15°. Bâtiment de l'école. *Maison de Commune*a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Bâtiment vieux & délabré*b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre qui sert à l'assemblée de la Commune, & pour l'école.*c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *l'instituteur demeure chez lui à Oppens à un quar d'heure loin*d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Commune*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*La pension Consiste a 80£ en argent  
2 Sac de Seigle & 2 Sac d'avoine mesure d'yverdon  
& le bois pour échauffer le fourneau de l'école*

*Elle dérive de la Commune qui retire  
des particuliers ce que j'ai dit au No 14*

*Jacques Abram Litton d'Oppens  
Régent à Orzens*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Orzens*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*" Lomy*

*" c'est un village*

*" c'est une Commune*

*" Lomy*

*" d. Yverdon*

*" du Léman*

*" après rapprochées*

*" Lomy Chevrespy et Frétar fermes.*

*" Chevrespy est a dix minutes, Frétar a une distance pareille du lieu de l'école*

*" Lomy 53  
Chevrespy 3  
Frétar 2*

*A. P. 29*

*57*